

Séance  
ordinaire du 15  
mai 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU QUINZIÈME (15<sup>e</sup>) JOUR  
DU MOIS DE MAI DEUX-MIL-VINGT-TROIS (2023) À COMPTER DE 20 H À LA  
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 300, AVENUE DU SANATORIUM À MONT-  
JOLI**

M. Martin Soucy, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière, Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

23.05.272

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

23.05.273

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

**ADMINISTRATION**

3. Autorisation de contribution financière de la Ville de Mont-Joli à l'école du Mistral pour un terrain de football synthétique.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

4. Nomination d'un élu à titre de délégué pour la Ville de Mont-Joli à l'assemblée générale annuelle de l'Association touristique régionale de la Gaspésie.
5. Acceptation d'une modification au contrat entre la Ville de Mont-Joli, la Société de gestion Lévesque inc. et Gestion immobilière HMA inc.
6. Autorisation de mandat à la firme Asselin et Asselin arpenteur.

**FINANCES**

7. Autorisation de publication du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2022.

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

8. Autorisation d'assistance au 44<sup>e</sup> Colloque du Réseau Environnement.

9. Autorisation d'inscription à une formation pour monsieur Simon Auclair, technicien en travaux publics.
10. Autorisation de formation pour la réparation et l'entretien des bornes d'incendie.
11. Octroi de poste d'opérateur 2.
12. Octroi de poste de journalier.

### **LOISIRS**

13. Autorisation d'abattage d'arbres au parc du ruisseau Lebrun – dégagement de la ligne électrique Hydro-Québec.
14. Autorisation de mandat d'arpentage du parc du ruisseau Lebrun.
15. Autorisation de prêt de barrières anti-émeute à la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage.
16. Autorisation d'achat d'abris solaires pour le parc Richelieu.
17. Autorisation d'achat d'un module de jeu terrestre pour le parc Richelieu.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

18. Autorisation d'achat d'une camionnette pour le service incendie.
19. Autorisation d'embauche d'un étudiant préventionniste au service incendie.
20. Ratification de signature d'une entente intervenue entre la Ville de Mont-Joli et la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski en matière d'entraide incendie.
21. Autorisation de stage en prévention.

### **TRAVAUX PUBLICS**

22. Adjudication de contrats pour la fourniture de matériaux granulaires et de terre végétale.
23. Adoption du règlement 2023-1498 modifiant et abrogeant les règlements 2016-1347 et 2018-1379 concernant la Gestion des eaux.
24. Autorisation d'octroi de contrat pour la construction de trottoirs et de piste multifonctionnelle sur la rue Villeneuve et le boulevard Jacques-Cartier.

### **AFFAIRES NOUVELLES**

25. Déclinaison de l'aide financière accordée dans le cadre du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure – dossier no A-2021-0278.
26. Acceptation de la permission d'occupation du ministère des transports – dossier 9 2018 04013 et autorisation de signature.
27. Période de questions.
28. Clôture et levée de l'assemblée.

### **ADMINISTRATION**

23.05.274

#### **AUTORISATION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI À L'ÉCOLE DU MISTRAL POUR UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a adopté la résolution 23.02.99 lors de la séance ordinaire du 20 février 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire remettre un don de 150 000\$ au lieu des 100 000\$ inscrit à ladite résolution;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le don de 150 000\$ étalé sur une période maximale de 10 ans à l'École du Mistral pour l'installation d'un terrain synthétique qui sera assortie d'un protocole d'entente pour l'utilisation du terrain à des fins municipales. Cette résolution annule et remplace la résolution 23.02.99.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### 23.05.275 **NOMINATION D'UN ÉLU À TITRE DE DÉLÉGUÉ POUR LA VILLE DE MONT-JOLI À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE**

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme monsieur Jean-Pierre Labonté à titre de délégué pour la Ville de Mont-Joli à l'Assemblée générale annuelle de l'Association touristique régionale de la Gaspésie qui aura lieu virtuellement le 25 mai 2023.

### 23.05.276 **ACCEPTATION D'UNE MODIFICATION AU CONTRAT ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI, LA SOCIÉTÉ DE GESTION LÉVESQUE INC. ET GESTION IMMOBILIÈRE HMA INC.**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli consente à ce que Société de gestion Lévesque inc. et GESTION IMMOBILIÈRE HMA INC. vendent à Holding Trilogie Immobilier inc. le lot 3 754 563 du cadastre du Québec malgré le fait qu'aucun bâtiment de logements de type multi logement n'ait été érigé sur ce dernier et que ce bâtiment ne soit prêt pour occupation en conformité avec les règlements applicables en cette matière.

Le nouvel acheteur devra prendre les mêmes engagements que ceux pris par gestion Lévesque inc. et GESTION IMMOBILIÈRE HMA INC. dans leur acte d'acquisition de la Ville."

*Afin d'éviter tout apparence de conflit d'intérêt dans ce dossier, monsieur Martin Soucy, maire, ne participera pas aux délibérations et quitte la salle du conseil à 20 h 05.*

*Monsieur Soucy revient dans la salle du conseil à 20 h 06.*

### 23.05.277 **AUTORISATION DE MANDAT À LA FIRME ASSELIN ET ASSELIN ARPEUTEUR**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise un mandat à la firme Asselin et Asselin, arpenteurs pour une modification cadastrale dans le développement domiciliaire Georges-Henri-De-Champlain, et ce, au montant de 2225\$ plus les taxes.

## FINANCES

### 23.05.278 **AUTORISATION DE PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2022**

**CONSIDÉRANT** l'article 105.2.2. de la Loi sur les Cités et Villes;

**CONSIDÉRANT** le dépôt par le maire de son rapport sur les faits saillants du rapport financier 2022;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la publication du texte du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2022 sur le site internet de la Ville.

## GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### 23.05.279 **AUTORISATION D'ASSISTANCE AU 44<sup>E</sup> COLLOQUE DU RÉSEAU ENVIRONNEMENT**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieurs Philippe Marin, directeur du service des travaux publics et Simon Auclair, technicien en travaux publics à assister au 44<sup>e</sup>, Colloque du Réseau Environnement qui se tiendra le 25 mai prochain à Amqui, et ce, au coût de 242\$ par personne plus les taxes.

**23.05.280           AUTORISATION D'INSCRIPTION À UNE FORMATION POUR MONSIEUR SIMON AUCLAIR, TECHNICIEN EN TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Simon Auclair, technicien en travaux publics, à suivre une formation virtuelle intitulée « Notions de base techniques en voirie », donnée par l'Association des travaux publics du Québec, et qui aura lieu le 17 mai de 8h30 à 11h30, et ce, au coût de 224.20\$ plus les taxes.

**23.05.281           AUTORISATION DE FORMATION POUR LA RÉPARATION ET L'ENTRETIEN DES BORNES D'INCENDIE**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la dispense d'une formation pour la réparation et l'entretien des bornes incendie, dispensée par la firme Stelem, sur deux jours, au coût de 6 000\$ plus les taxes aux employés suivants : Simon Santerre, Martin Guénette, Keven Guimond et Simon Auclair.

**23.05.282           OCTROI DE POSTE D'OPÉRATEUR 2**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur André Lévesque prendra sa retraite comme employé de la Ville de Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste d'opérateur 2 est à pourvoir;

**CONSIDÉRANT QU'**un affichage interne a été fait comme stipulé dans la convention collective;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre candidats ont déposé leur candidature;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jean-Denis Déry est le candidat ayant le plus d'ancienneté;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi du poste d'opérateur 2 et ce, en date du 3 juillet 2023.

Compte tenu du fait que monsieur Déry est apte immédiatement à occuper le poste, l'employeur considère que sa période d'essai est réussie comme il est prévu à l'article 21.03 de la convention collective.

**23.05.283           OCTROI DE POSTE DE JOURNALIER**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur André Lévesque prendra sa retraite comme employé de la Ville de Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jean-Denis Déry est nommé opérateur 2;

**CONSIDÉRANT QU'**un poste de journalier est à pourvoir;

**CONSIDÉRANT QU'**un affichage interne a été fait comme stipulé dans la convention collective;

**CONSIDÉRANT QUE** deux candidats ont déposé leur candidature;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Claude Fougère est le candidat ayant le plus d'ancienneté;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi du poste de journalier à monsieur Claude Fougère. La date d'entrée en poste est à déterminer en fonction de la fin de son affectation à l'équipe Aqueduc et égout.

Compte tenu du fait que monsieur Fougère est apte à occuper le poste immédiatement, l'employeur considère que sa période d'essai est réussie comme il est prévu à l'article 21.03 de la convention collective.

## LOISIRS

### **23.05.284      AUTORISATION D'ABATTAGE D'ARBRES AU PARC DU RUISSEAU LEBRUN – DÉGAGEMENT DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE HYDRO-QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise Hydro-Québec à procéder à l'abattage des arbres afin de dégager la ligne électrique passant dans le parc du ruisseau Lebrun afin d'éviter de futures interruptions de courant. Par la même résolution, le conseil autorise monsieur Roch Nadeau, directeur du service des loisirs à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli les documents relatifs à cette demande.

### **23.05.285      AUTORISATION DE MANDAT D'ARPENTAGE DU PARC DU RUISSEAU LEBRUN**

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal octroi un mandat d'arpentage pour le parc du ruisseau Lebrun à la firme Asselin et Asselin, et ce, pour un montant de 19 885\$ plus les taxes.

### **23.05.286      AUTORISATION DE PRÊT DE BARRIÈRES ANTI-ÉMEUTE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le prêt de barrières anti-émeute à la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage dans le cadre des activités du 150<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité.

### **23.05.287      AUTORISATION D'ACHAT D'ABRIS SOLAIRES POUR LE PARC RICHELIEU**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat de 3 abris solaires pour le parc Richelieu à la firme Simexco, pour un montant de 28 499.57\$ plus les taxes.

### **23.05.288      AUTORISATION D'ACHAT D'UN MODULE DE JEU TERRESTRE POUR LE PARC RICHELIEU**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat d'un module de jeux terrestre pour le parc Richelieu à la compagnie Jambette, et ce, au coût de 59 649\$ plus les taxes.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

### **23.05.289      AUTORISATION D'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE POUR LE SERVICE INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le service incendie a procédé à un appel d'offres sur invitation;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été déposée;

- Rimouski Ford

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du service des incendies quant à la conformité de la soumission;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat d'une camionnette pour le service incendie au prix de 74 540\$ plus les taxes à Rimouski Ford.

### **23.05.290      AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT PRÉVENTIONNISTE AU SERVICE INCENDIE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'embaucher monsieur Louis Desrosiers à titre de pompier préventionniste pour la période estivale.

Monsieur Desrosiers sera à l'emploi durant 6 semaines et sera rémunéré au taux horaire de 17\$ pour 30 heures semaine, à partir du 26 juin. Son emploi sera financé par le budget du service incendie.

Sa rémunération proviendra à 50% du service incendie et 50% du programme étudiants au travail de Desjardins.

**23.05.291 RATIFICATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI EN MATIÈRE D'ENTRAIDE INCENDIE**

*Item retiré.*

**23.05.292 AUTORISATION DE STAGE EN PRÉVENTION**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise madame Isabelle Ouellet à faire un stage en prévention incendie d'une durée de 60 heures non rémunérées. Le stage aura lieu du 25 juin au 8 juillet 2023.

**TRAVAUX PUBLICS**

**23.05.293 ADJUDICATION DE CONTRATS POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES ET DE TERRE VÉGÉTALE**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'adjuger les contrats pour la fourniture des matériaux granulaires et de terre végétale aux entreprises et aux prix unitaires suivants :

**Les Entreprises Claveau Ltée**

	Tonne non livrée avec chargement	Tonne non livrée sans chargement
Pierre concassée MG-20	15.00\$	14.50\$
Pierre concassée MG-20b	15.00\$	14.50\$
Pierre concassée MG-56	14.80\$	14.30\$
Pierre concassée MG-112	14.80\$	14.30\$
Pierre nette 5 — 20 mm	21.00\$	20.50\$
Pierre nette 14-20mm	21.00\$	20.50\$
Criblure de pierre 0-5 mm	15.00\$	14.50\$
Criblure de pierre 1.5-5 mm	15.00\$	14.50\$
CG-14 enrobage fin	15.00\$	14.50\$
Pierre ronde	21.00\$	20.50\$

**Excavation Dany Desrosiers**

Gravier MG-112 10.50\$

**9167-6858 Québec inc. (Bernard Carrier)**

Terre végétale 13.33\$

**23.05.294 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-1498 MODIFIANT ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 2016-1347 ET 2018-1379 CONCERNANT LA GESTION DES EAUX**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le règlement 2023-1498 modifiant et abrogeant les règlements 2016-1347 et 2018-1379 concernant la gestion des eaux.

Le règlement a pour objectif de régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource, les normes de branchements d'aqueduc et d'égouts incluant les raccordements inversés, la gestion des eaux de ruissellement, du rejet des eaux usées, l'installation des fosses septiques ainsi que les normes concernant les ponceaux et les fossés.

23.05.295

**AUTORISATION D'OCTROI DE CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE SUR LA RUE VILLENEUVE ET LE BOULEVARD JACQUES-CARTIER**

**CONSIDÉRANT QUE** le service des travaux publics a fait un appel d'offres public;

**CONSIDÉRANT QUE** trois entreprises ont déposé une soumission :

- Excavation de l'Est 332 254.76\$
- 2646-1871 Québec Inc : Aménagement Benoit Lebond 352 465.96\$
- Banville et Coulombe 377 533.33\$

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du service des travaux publics, monsieur Philippe Morin;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi de ce contrat à la firme Excavation de l'Est, et ce, au montant de 332.254.76\$ incluant les taxes.

Ces travaux seront financés par la TECQ pour une somme de 245 000 \$ et par une appropriation du surplus non affecté de 60 000 \$.

**AFFAIRES NOUVELLES**

23.05.296

**DÉCLINAISON DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE – DOSSIER NO A-2021-0278**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a renoncé au projet d'aménagement d'une patinoire extérieure en raison des coûts faramineux d'un tel projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville s'était vu octroyer une subvention d'un montant de 100 000\$ provenant du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de la subvention est insuffisant puisqu'il représente environ 20% des coûts et que les 80% restant devraient être épongés par les contribuables de la Ville de Mont-Joli;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal décline l'aide financière accordée par le Ministère de l'Éducation dans le cadre du programme ci-haut mentionné.

23.05.297

**ACCEPTATION DE LA PERMISSION D'OCCUPATION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – DOSSIER 9 2018 04013 ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les conditions de la permission d'occupation du Ministère des transports – dossier 9 2018 04013 pour une partie de la piste cyclable qui empiète sur le lot 4 071 971. L'entente est d'une durée d'un an renouvelable à la date anniversaire pour une période de 5 ans au coût annuel de 554\$ plus les taxes. Par la même résolution, le conseil autorise, madame Kathleen Bossé, greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli ledit protocole.

23.05.298

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée.

23.05.299

**CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 21 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy  
Maire

Kathleen Bossé  
Greffière

